



## Unité de Psycho - Pathologie Légale ASBL

92, rue Despars – 7500 Tournai  
Tel. +32 (0) 69 888 333  
Fax +32 (0) 69 888 334  
E-mail : [centredappui@uppl.be](mailto:centredappui@uppl.be)  
Site Web : <http://www.uppl.be>

### DIRECTION :

Julien Lagneaux

### SECRETARIAT :

Amandine Lagneau ; Elodie Martin

### CENTRE D'APPUI :

Luca Carruana ; Marie-Hélène Plaëte ;  
Dorotheé Rousseau ; Jessica Thiry ;  
Bertrand Jacques ; Dr. J-M Verdebout

### AVIS SPÉCIALISÉS :

**Psychiatres :** Dr Michel-Henri Martin ;  
Dr Jean-Marc Verdebout ;

**Psychologues :** Luca Carruana ;  
Barbara Fettweis ; Christophe Kinet ;  
Clément Laloy ; Audrey Laterza ;  
Vinciane Leroy ; Donatien Macquet ;  
Marc Malempré ; Vanessa Milazzo ;  
Bernard Pihet ; Marie-Hélène Plaëte ;  
Dorotheé Rousseau ; Barbara  
Sneepers ; Jessica Thiry

### EQUIPE DE SANTÉ SPÉCIALISÉE

**Psychiatre :** J-M Verdebout

**Psychologues :** Luca Carruana ; Marie-  
Hélène Plaëte ; Dorotheé Rousseau ;  
Jessica Thiry

**Assistant social, sexologue :** Bertrand  
Jacques

**Criminologue, sexologue :** Julien  
Lagneaux

### TRIANGLE

**Coordination :** Véronique Sermon

**Formateurs :** Sandra Bastaens ;  
Virginie Davidts ; Pascale Gérard ;  
Bertrand Jacques ; Gwenaëlle  
Klinkhomer ; Maurine Latouche  
Marie-Charlotte Quairiat ; Sarah  
Tannier

## TABLE DES MATIÈRES

<b>REFLEXION CLINIQUE</b>	<b>2</b>
<b>TRAITEMENTS ET GUIDANCES SPÉCIALISÉS À NAMUR</b>	<b>4</b>
<b>BIBLIOTHÈQUE EN LIGNE</b>	<b>4</b>
<b>REVUES SCIENTIFIQUES</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLES QUI ONT RETENU NOTRE ATTENTION</b>	<b>5</b>
<b>FILMS &amp; DOCUMENTAIRES</b>	<b>10</b>
<b>NOUVELLES ACQUISITIONS</b>	<b>11</b>
<b>REVUE DE PRESSE</b>	<b>11</b>
<b>CONGRÈS &amp; COLLOQUES</b>	<b>17</b>
<b>FORMATIONS &amp; CONFÉRENCES</b>	<b>18</b>
<b>ETUDES DE CAS</b>	<b>21</b>
<b>TESTOTHEQUE</b>	<b>22</b>
<b>PARADOXE</b>	<b>24</b>

## HIGHLIGHT



Vous pouvez désormais suivre l'UPPL sur Facebook© et vous informer des dernières formations, ressources et activités proposées par l'UPPL.



« Voir au delà du passage à l'acte : agirs sexuels et violents à l'adolescence... les nouveaux monstres ? » Réflexion clinique présentée au festival kicks le 1er mars 2018. Page 2



Des prises en charge spécialisées à Namur. Plus d'informations page 4.



Journal « Sexualités humaines » : Dossier « La fabrique des perversions ». Détails page 9



Comment comprendre la pédophilie ? Les réponses du directeur de l'UPPL, Julien Lagneaux, criminologue et sexologue dans *Le soir Mag*. Page 11.

### VOIR AU DELA DU PASSAGE A L'ACTE : AGIRS SEXUELS ET VIOLENTS A L'ADOLESCENCE... LES NOUVEAUX MONSTRES ?

Jessica Thiry & Vinciane Leroy - Présentation au Festival KICKS ! 1er mars 2018

#### INTRODUCTION

En tant qu'intervenants spécialisés dans le traitement et l'évaluation des auteurs de violence sexuelle, nous nous interrogeons sur la prise en charge délicate de l'adolescent auteur de faits qualifiés infractions à caractère sexuel. Dans ce cadre, la réalité adolescente doit être considérée dans toute sa complexité.

Arrêtons-nous un instant sur le titre de ce texte dont nous désirons souligner certaines idées :

- **La sexualité**, au centre de la question adolescente et des passages à l'acte pour lesquels des jeunes arrivent en traitement ou en évaluation dans notre équipe
- **L'adolescence**. En tant que processus, traversé par la pulsionnalité, par des mutations, par un mouvement qui doit permettre de garder une vision dynamique et non figée du jeune. Parler par exemple d'« ados violents » revient à décrire l'adolescent par les actes qu'il a commis, avec un risque évident de stigmatisation, d'identification à l'acte. Ce sont ces actes qui peuvent en effet être qualifiés de violents. L'adolescence est traversée par des mouvements sexuels et violents qui s'exprimeront par des actes, plus ou moins spectaculaires.
- **Voir au-delà du passage à l'acte** en tant que philosophie constituant l'essence de notre travail clinique.

#### LE SYSTEME DE DROIT PROTECTIONNEL

Selon V. LE GOAZIOU<sup>1</sup>, chercheuse en sociologie: « *les magistrats de la jeunesse relèvent une augmentation des procédures pour des violences sexuelles commises par des mineurs* ». « *Cela traduirait moins un changement des comportements que l'émergence d'une double tolérance zéro pour les jeunes et pour la sexualité. Le résultat est un encombrement des enceintes de justice pour des affaires dont les protagonistes sont de plus en plus jeunes* ».

La description des faits commis par les jeunes qui nous sont envoyés est diverse. Tel adolescent aura « dérapé » sans pour autant avoir commis d'acte sexuel abusif, tel autre sera aux prises avec une vie fantasmatique envahissante et teintée de manifestations inquiétantes, avec ou sans passage à l'acte alors qu'un autre semble s'inscrire dans un parcours marqué de polydélinquance ponctué de passages à l'acte sexuels abusifs.

En Belgique, nous bénéficions d'un système protectionnel, fondé sur le principe d'irresponsabilité pénale des mineurs de moins de 18 ans<sup>2</sup>. Les mineurs sont ainsi soustraits du champ pénal. Les juridictions de la jeunesse peuvent imposer une mesure de protection ou d'éducation. Pour qu'un jeune délinquant rentre dans le champ protectionnel, il faut qu'un fait qualifié infraction ait été commis, c'est-à-dire un fait qui « *s'il avait été commis par un majeur, constituerait une infraction* » (Thierry MOREAU).

Selon les études, explique LE GOAZIOU<sup>3</sup>, les auteurs mineurs sont surtout présents dans deux types de faits :

- des agressions sexuelles ou des viols au sein des fratries (au sens large, c'est-à-dire toutes les relations familiales impliquant des jeunes de même génération)
- des agressions sexuelles ou des viols collectifs (impliquant plus de deux auteurs), dans un contexte de phénomènes de bandes.

Dans notre clinique, nous recevons aussi des adolescents ayant commis des actes sexuels abusifs dans le cadre extrafamilial (enfant d'amis par exemple) ou dans un cadre institutionnel (internats).

Il est selon nous important que le système judiciaire se veuille protectionnel pour ces jeunes mais nous pouvons observer qu'une difficulté majeure demeure : comment nommer et qualifier ces agirs sexuels ?

Nous constatons l'importance de la collaboration entre les cliniciens et la justice, au travers notamment des examens médico-psychologiques. Dans ceux-ci, des pistes de mesures peuvent être données en fonction du sens que le jeune et le clinicien donnent au passage à l'acte et de ce que l'équipe de santé spécialisée, dans sa mission sociétale, considère adéquat afin de réduire le risque de répétition. Cet éclairage va être transmis au juge par le rapport que rédigent les psychologues et psychiatres qui ont rencontré le jeune et qui s'articule autour de trois dimensions :

- le sexuel et l'émergence de la pulsion
- la psychopathologie
- le criminologique

Cette évaluation est destinée à comprendre le sujet et ne relève pas d'une technique prédictive permettant de définir *a priori* qui deviendra un abuseur sexuel adulte.

Dans l'idéal, grâce à cette grille de lecture, il s'agirait de proposer des mesures qui permettraient de « *comprendre l'acte et le rapport de l'adolescent à cet acte afin qu'il puisse lui donner du sens et lui trouver une place dans son parcours subjectif et familial, condition pour que le jeune agi par son acte en devienne le sujet (...)*. Que la victime acquière une

<sup>1</sup> LE GOAZIOU V., 2017. « *Les jeunes, la sexualité et la violence* », Ed. YAPAKA

<sup>2</sup> loi du 13 juin 2006

<sup>3</sup> op cit.

existence dans l'économie psychique des jeunes auteurs ; autrement dit, pour qu'ils s'ouvrent à l'altérité » (LE GOAZIOU<sup>4</sup>) et faire ainsi en sorte que le jeune puisse détenir un savoir sur lui-même pour éviter la répétition.

## LE PASSAGE A L'ACTE A L'ADOLESCENCE

Face à l'adolescent qui commet une ou des agression(s) sexuelle(s), se pose une question importante : S'agit-il

- d'une manifestation ponctuelle de l'adolescence, de la pulsionnalité inhérente à l'adolescence ?
- d'un premier pas sur un chemin délictuel ?
- d'un indice d'un éventuel développement psychopathologique ultérieur ?

Sachant que ces trois dimensions peuvent être liées.

**BALIER**<sup>5</sup> souligne la dimension pulsionnelle que l'on retrouve de manière générale à l'adolescence. « *La violence est inhérente aux processus de l'adolescence* » (BALIER, 1998).

Cette **pulsionnalité** propre au processus adolescent est vécue comme anormale et menaçante, davantage par les adultes que par les jeunes eux-mêmes, même si, et c'est le cas de beaucoup de jeunes, les débordements pulsionnels peuvent être source d'angoisse, de peur et de tristesse.

**FORGET** dit que l'adolescence est ce moment où il y a émergence du réel du sexuel dans le corps du jeune. Cette émergence du sexuel reste imprévisible et impensable, comme l'exprime également **NASIO** qui présente l'adolescent en crise comme ayant « *un corps d'adulte, habité par un désir sexuel d'adulte, mais psychiquement gouverné par une tête d'enfant ayant du mal à symboliser, c'est-à-dire à assimiler et à faire sienne la nouvelle fièvre pulsionnelle qui l'embrase* »<sup>6</sup>.

Pour **FORGET**, le passage à l'acte pourrait être le seul moyen pour le jeune de s'éjecter d'une position qui lui est insupportable. Nous pouvons penser, en s'appuyant sur **ROMAN**<sup>7</sup>, que la violence sexuelle non seulement s'inscrit dans le processus adolescent mais va, au-delà de cette simple inscription, jusqu'à contribuer au processus adolescent. C'est donc un difficile mais nécessaire passage permettant les remaniements des enjeux liés à l'appartenance sexuelle et au lien entre les générations.

**JAMMET** (cité dans l'article de **ROMAN**) souligne la présence de "l'agir" afin d'échapper à l'expérience "d'être agi" – être agi par les transformations pubertaires, signant passage de l'enfance à l'adolescence. Le clinicien qui est confronté à des demandes croissantes de prises en charge d'adolescents ayant commis des actes de violences sexuelles, se voit confronté à la question de l'inscription sociale de la violence sexuelle traduite par une augmentation de la judiciarisation des actes et des inquiétudes des adultes responsables des jeunes. Cette vision sociétale pointue et intrusive interroge, explique **ROMAN**, la frontière entre le jeu sexuel et la violence sexuelle. Nous touchons ici à la dimension initiatique des agirs sexuels. L'initiation ne concerne pas l'apprentissage de comportements ou le fait d'acquérir une technique, c'est une manière de sortir des usages habituels. Elle est marquée par l'excès.

**L'excès** c'est cette impression pour le sujet de toucher à quelque chose de sacré, c'est perdre son innocence, être devant le mystère de la chose, toucher à quelque chose qui introduit à un nouvel ordre. Le temps adolescent est fait d'excès. Comment montrer qu'il existe une possibilité de penser une sortie des normes de l'enfance pour s'inscrire dans la sexualité adulte après être passé par une telle période d'excès quand la société veut que cela se passe sans excès.

Qu'est-ce qu'une **initiation** ? C'est être introduit. Aller voir l'envers du décor, se confronter à l'impossible pour refondre un ordre des choses. Au niveau de la sexualité, c'est le fait que le jeune pourra se positionner en tant qu'homme ou femme. Il prend sa place dans la sexualité et ce en tant que sujet. Quand un adolescent est pris dans la tourmente, on observe des comportements destructeurs qui ne font pas initiation. Dans le cas d'un phénomène de tournante, le sacré est ramené à une marchandise que l'on se passe de l'un à l'autre. Il y a un ratage de l'initiation, on est dans la quête d'une initiation qui ne s'arrête jamais.

## NOTRE TRAVAIL CLINIQUE

Comme nous venons de l'expliquer, nous entendons faire la nécessaire différence entre l'agir qui vient signer quelque chose de l'ordre du développement chez l'adolescent éprouvant une difficulté dans le remaniement pubertaire **ET** L'adolescent qui se dirige vers un développement pathologique où l'intégration du rapport à la Loi pourrait être réellement difficile sur le long terme. En tant que cliniciens, nous tentons de rester à l'écoute de l'émergence parfois brutale de la sexualité qui donne lieu à une exploration tous azimuts et ce sans pour autant enfermer l'adolescent dans des étiquettes de pervers ou délinquant sexuel. Il s'agit notamment d'un travail de soutien du passage de l'enfance à l'adolescence.

<sup>4</sup> Op cit.

<sup>5</sup> BALIER C., 1998. "Psychanalyse des comportements sexuels violents", Ed. PUF

<sup>6</sup> NASIO, 2004. Le Discours de l'Adolescent : une contribution au concept d'adolescence, in *Figures de la Psychanalyse*, 2004/1, Ed. Eres

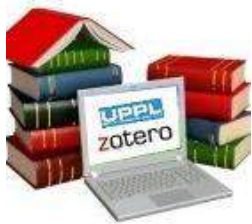
<sup>7</sup> ROMAN, 2016. Enjeux psychodynamiques de la violence sexuelle à l'adolescence et évaluation de la personnalité, in *Bulletin de l'Action Enfance Maltraitée*, n°60

## TRAITEMENTS ET GUIDANCES SPÉCIALISÉS À NAMUR

En vue d'étendre son activité et de développer son pôle namurois, l'UPPL a débuté en janvier 2017 ses prises en charges cliniques en ses locaux de Namur. Cette offre de prise en charge permet de combler l'absence jusqu'ici d'une équipe de santé spécialisée dans la capitale wallonne. Pour toute demande veuillez prendre contact avec notre secrétariat ou nous adresser un courrier au siège de Tournai.



## BIBLIOTHÈQUE EN LIGNE



N'oubliez pas que vous pouvez à chaque instant consulter notre bibliothèque en ligne via <https://www.zotero.org/uppl/items>  
Il s'agit de plus de 3000 références mises à disposition des professionnels et étudiants.

## REVUES SCIENTIFIQUES

L'UPPL est abonnée à plusieurs revues scientifiques qui peuvent être consultées sur demande :

**Acta Psychiatrica Belgica**, revue trimestrielle,

**Child Abuse & Neglect - The International Journal**, revue mensuelle,

**Confluences**, revue trimestrielle de l'Institut Wallon pour la Santé Mentale (ASBL),

**Le Divan familial**, revue de thérapie familiale psychanalytique, revue semestrielle,

**European Journal of Criminology**, revue trimestrielle,

**International Journal of Law and Psychiatry**, revue bimestrielle,

**Journal du Droit des Jeunes**, 10 numéros par an,

**Journal of Investigative Psychology and Offender Profiling**, revue semestrielle,

**Journal of Personality Disorders**, revue bimestrielle,

**Journal de thérapie comportementale et cognitive**, revue trimestrielle,

**L'Observatoire - Revue d'Action Sociale & médico-sociale**, revue trimestrielle,

**Sexual Abuse : A Journal of Research and Treatment**, revue trimestrielle,

**Revue de la Fédération belge des psychologues**, revue trimestrielle,

**Universitair Forensisch Centrum (UFC)**, revue bimestrielle,

**Revue européenne de sexologie et de santé mentale**, revue trimestrielle,

**Sexologies**, revue Européenne de Santé Sexuelle,

**Sexualités humaines**, revue trimestrielle.





### **Intimité, sexualité : la vie privée des jeunes à l'épreuve de la prison**

⇒ Yaëlle Amsellem-Mainguy, Benoit Coquard et Arthur. *Le journal du droit des jeunes*, n°370, décembre 2017, pages 3-7)

### **HELMoESAS accueille « Au travers des barreaux » : une vidéo pour lutter contre les préjugés**

⇒ *Le journal du droit des jeunes*, n°370, décembre 2017, pages 42-45)

“Dans le cadre du 75ème anniversaire de l'école d'action sociale de l'HELMoESAS, “jeunesse et droit” a eu l'occasion de montrer l'exposition “Au travers des barreaux” conçue par DEI. L'expo a pour objectif de sensibiliser à la réalité des lieux d'enfermement pour mineurs et prône le recours à des réponses judiciaires qui n'entraînent pas d'effets aussi désastreux sur le développement physique et psychologique des mineurs. Nous avons souhaité rendre cette exposition itinérante pour faire dialoguer les différents publics de jeunes et ainsi faire rebondir leur parole d'un lieu à l'autre. Après l'Henallux et l'U-Namur, c'était donc au tour de Liège d'ajouter une touche d'expériences à transmettre. »

### **Nouvelle politique de santé mentale pour enfants et adolescents. Un modèle à suivre ?**

⇒ Caroline De Man. *Le journal du droit des jeunes*, n°371, janvier 2018, pages 14-16)

### **Les soins psychiatriques pour adolescents en Europe**

⇒ ADOCARE. *Le journal du droit des jeunes*, n°371, janvier 2018, pages 21-34)

### **La santé mentale des jeunes wallons et bruxellois**

⇒ Observatoire de l'Enfance, de la jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse. *Le journal du droit des jeunes*, n°371, janvier 2018, pages 35-42)



### **The relationships between violence in childhood and educational outcomes: A global systematic review and meta-analysis**

⇒ Deborah Frya, Xiangming Fang<sup>b,c</sup>, Stuart Elliott<sup>d</sup>, Tabitha Caseya, Xiaodong Zheng<sup>b</sup>, Jiaoyuan Lib, Lani Floriana, Gilleen McCluskey<sup>a</sup> (*Child abuse & neglect*, Volume 75, January 2018, pp 6-28)

#### **Abstract**

This is the first study to estimate the association globally between violence in childhood on educational outcomes, addressing a significant gap in the current evidence base. Systematic reviews and meta-analyses were conducted to identify 67 and 43 studies respectively from 21 countries to estimate the relationship between different types of violence in childhood on educational outcomes including school dropout/graduation, school absence, academic achievement and other educational outcomes such as grade retention, learning outcomes and remedial classes. Findings show that all forms of violence in childhood have a significant impact on educational outcomes. Children who have experienced any form of violence in childhood have a 13% predicted probability that they will not graduate from school. Males who are bullied are nearly three times more likely to be absent from school and girls who have experienced sexual violence have a three-fold increased risk of being absent, AOR 2.912, 95% CI (0.904–4.92) and AOR 3.147, 95% CI (0.033–4.57) respectively. Violence in childhood also has a significant impact on children's academic achievement on standardized tests. This study shows how different forms of violence in childhood contribute to inequalities in education—for both boys and girls and that an increased investment in prevention is needed in order to meet the global Sustainable Development Goals of ending violence, raising learning outcomes and creating safe, non-violent and inclusive learning environments. More work is also needed to further define, monitor and measure the link between violence in childhood and educational outcomes in order to achieve the Sustainable Development Goals.

## Children's disclosures of sexual abuse in a population-based sample

⇒ Hanna-Mari Lahtinen Aarno Laitila Julia Korkman Noora Ellonen (Child abuse & neglect, Volume 76, February 2018, pp 84-94)

### Abstract

---

Most previous studies on disclosing child sexual abuse (CSA) have either been retrospective or focused on children who already have disclosed. The present study aimed to explore the overall CSA disclosure rate and factors associated with disclosing to adults in a large population-based sample. A representative sample of 11,364 sixth and ninth graders participated in the Finnish Child Victim Survey concerning experiences of violence, including CSA. CSA was defined as having sexual experiences with a person at least five years older at the time of the experience. Within this sample, the CSA prevalence was 2.4%. Children reporting CSA experiences also answered questions regarding disclosure, the disclosure recipient, and potential reasons for not disclosing. The results indicate that most of the children (80%) had disclosed to someone, usually a friend (48%). However, only 26% had disclosed to adults, and even fewer had reported their experiences to authorities (12%). The most common reason for non-disclosing was that the experience was not considered serious enough for reporting (41%), and half of the children having CSA experiences did not self-label their experiences as sexual abuse. Relatively few children reported lacking the courage to disclose (14%). Logistic regression analyses showed that the perpetrator's age, the age of the victim at the time of abuse, and having no experiences of emotional abuse by the mother were associated with disclosing to an adult. The results contribute to understanding the factors underlying children's disclosure patterns in a population-based sample and highlight the need for age-appropriate safety education for children and adolescents.

## Online sexual solicitation by adults and peers – Results from a population based German sample

⇒ Halina Sklenarova, Anja Schulz, Petya Schuhmann, Michael Osterheider, Janina Neutze (Child abuse & neglect, Volume 76, February 2018, pp 225-236)

### Abstract

---

Prevalence of Internet use among adolescents is high, but little is known about the online sexual activities of German adolescents. This study aimed to describe the 12-month prevalence of German adolescents' online sexual experiences with a focus on Online Sexual Solicitation (OSS, subjectively negative online sexual experiences with a peer or any sexual online experience, positive or negative, with an adult). A sample of male and female adolescents aged 14–17 (N = 2238) was recruited using online survey panel. The sample was representative for gender and education. Subjects completed an online survey reporting their online sexual activities (i.e., sexual conversation, exchanging pictures, and cybersex) with peers (14–17 y.) and/or adults (≥18 y.). Findings illustrated that 51.3% (n = 1148) of adolescents had experienced online sexual activity, which mostly involved peers (n = 969; 84.4%). In contrast, 23.2% (n = 519) of the adolescents experienced OSS with 2.6% (n = 57) reporting subjectively negative online sexual interactions with peers and 22.2% (n = 490) reporting online sexual interactions with adults, of which 10.4% (n = 51) were perceived as negative. The findings suggest that adolescents frequently engage in sexual interactions on the Internet with only a relatively small number perceiving such contacts as exploitative. In addition, females and adolescents with incomplete family situation, foreign nationality, higher education, homo- or bisexual orientation, and those without perceived social support reported OSS significantly more often.



## **Understanding victim participation in restorative practices: Looking for justice for oneself as well as for others**

⇒ Tinneke Van Camp (European Journal of Criminology, Vol 14, Issue 6, November 2017, pp.679-696)

### **Abstract**

---

Restorative justice (RJ) promotes a constructive dialogue between the victim of a crime and the offender. Restorative practices have been credited for allowing victims to move on from victimization. This paper goes beyond victim appreciation of RJ and addresses what motivates victims to agree to communicate with their offender. Victim-participants were interviewed at the start of a restorative intervention and again after its conclusion, with the aim of identifying reasons for participation and exploring whether these evolve as a restorative procedure progresses. Discourses reveal that victims hoped that interaction with their adult or young offender would advance insight and healing as well as help the offender. Shifts in motivation over time were only subtle and many respondents manifested prosocial intentions (for example to help the offender) early on.

## **The release of Grand Theft Auto V and registered juvenile crime in the Netherlands**

⇒ Marinus GCJ Beerthuisen, Gijs Weijters, André M van der Laan (European Journal of Criminology, Vol 14, Issue 6, November 2017, pp.751-765)

### **Abstract**

---

Prior research suggests that playing videogames can have a voluntary incapacitating effect on criminal behaviour. The current study investigates whether this negative association between videogames in general and crime rates can also be found for the release of a single videogame – Grand Theft Auto V (GTAV) – and for registered juvenile crime in the Netherlands. A diminishing effect was modelled to estimate the active player base of GTAV (that is, the most players are active on and directly following release, with a decline in the weeks thereafter) and correlated with the number of registered offences in 2012–15 committed by males aged 12–18 and 18–25 years in a time series analysis. The effect of the release of GTAV was negatively associated with the number of registered offences in both age categories, while controlling for covariates (for example, day of the week). Implications are discussed.



## **Volume 30 – Number 1 – February 2018**

### **Is Emotional Congruence With Children Associated With Sexual Offending in Pedophiles and Hebephiles From the Community?**

⇒ Anna Konrad, Laura F. Kuhle, Till Amelung, Klaus M. Beier (Sexual Abuse, vol 30(1), February 2018, pp 3-22)

### **Abstract**

---

Although emotional congruence with children (ECWC) is a risk factor for sexual offending against children, its conceptual validity has hardly been researched. This study aims to explore the construct of ECWC by evaluating the factor structure of the Child Identification Scale (CIS-R) and its relation to facets of sexual preference and child sexual abuse behaviors. It was hypothesized that the measure comprises consistent subscales that are differently associated with aspects of sexual preference and sexual offending against children. CIS-R data of a sample of 217 adult male pedophiles from the community were used for an exploratory principal component analysis (PCA). Group comparisons and a multinomial logistic regression analysis were conducted after including a non-pedophilic control group of 22 adult men. PCA revealed a three-factor solution for the CIS-R accounting for 30% of variance. Group comparisons found differences in overall

scores and the factor labeled “Attachment to Children” between subgroups of sexual age and gender preference, but not between contact, online, and non-offenders. The regression analysis showed a pedophile sexual preference and the interaction between a hebephile sexual age preference and the factor “Attachment to Children” being associated with past offending behavior. The results indicate a wish to attach to children as core feature of the CIS-R measure assessing ECWC. It is discussed whether this is an inherent feature of pedophilia or rather an independent aspect being differently distinct in pedophiles.

## **Childhood Sexual Abuse in Adolescents Adjudicated for Sexual Offenses: Mental Health Consequences and Sexual Offending Behaviors**

⇒ Hugo B. Morais, Apryl A. Alexander, Rebecca L. Fix, Barry R. Burkhart (*Sexual Abuse*, vol 30(1), February 2018, pp 23-42)

### **Abstract**

---

Most studies on the mental health consequences of childhood sexual abuse (CSA) focus predominantly on CSA survivors who do not commit sexual offenses. The current study examined the effects of CSA on 498 male adolescents adjudicated for sexual offenses who represent the small portion of CSA survivors who engage in sexual offenses. The prevalence of internalizing symptoms, parental attachment difficulties, specific sexual offending behaviors, and risk for sexually offending were compared among participants with and without a history of CSA. Results indicated that participants with a history of CSA were more likely to be diagnosed with major depression and posttraumatic stress disorder than those who did not report a history of CSA. A history of CSA was also positively correlated with risk for sexually offending and with specific offense patterns and consensual sexual behaviors. No significant differences emerged on parental attachment difficulties. These results highlight that adolescents adjudicated for sexual offenses with a history of CSA present with differences in sexual and psychological functioning as well as markedly different offending patterns when compared with those without a CSA history. Clinical implications and future directions are discussed.

## **Attitude May Be Everything, But Is Everything an Attitude? Cognitive Distortions May Not Be Evaluations of Rape**

⇒ Kevin L. Nunes, Chantal A. Hermann, Kristen White, Cathrine Pettersen, Kurt Bumby (*Sexual Abuse*, vol 30(1), February 2018, pp 43-62)

### **Abstract**

---

Cognitive distortions are often referred to as attitudes toward rape in theory, research, and clinical practice pertaining to sexual aggression. In the social-psychological literature, however, attitudes are typically defined as evaluations; thus, in this context, attitudes toward rape are considered evaluations of rape (e.g., rape is negative vs. positive). The purpose of the current study was to explore whether a widely used measure of cognitive distortions (RAPE Scale; Bumby, 1996) assesses evaluation of rape, and, if not, whether evaluation of rape and the cognitions assessed by the RAPE Scale are independently associated with sexually aggressive behavior. Participants (660 male undergraduate students) completed the RAPE Scale as well as measures of evaluation of rape and sexually aggressive behavior. An exploratory factor analysis revealed that the RAPE Scale items formed a correlated but distinct factor from the Evaluation of Rape Scale items. Regression analyses indicated that the Evaluation of Rape Scale and the RAPE Scale had small to moderate independent associations with self-report measures of sexually aggressive behavior. Our results suggest that evaluation of rape may be distinct from cognitive distortions regarding rape, and both evaluation and cognitive distortions may be relevant for understanding sexual violence.



## Preventative Services for Sexual Offenders

⇒ Lyne Piché, Jeffrey Mathesius, Patrick Lussier, Anton Schweighofer (*Sexual Abuse*, vol 30(1), February 2018, pp 63-81)

### Abstract

---

The role of primary prevention of sexual offences is an understudied area. The current study examined a sample (N = 100) of men charged or convicted of a sexual offence to determine their interest in interventions that could be offered prior to offending, reasons for not seeking out interventions in the past, and demographic information including onset of deviant sexual fantasy and interests. The majority indicated that preventative interventions, including individual and group treatment, would have been beneficial, but inaccessibility of interventions and fear of arrest prevented them from seeking services. The findings suggest that men who progress to committing a sexual offence are interested in preventative interventions but require information regarding availability of accessible support and the development of primary prevention structures to fulfill society's desire to prevent sexual offending.

## Exploring Neural Correlates of Empathy in Juveniles Who Have Sexually Offended

⇒ Sara Jones, Josh Cisler, Hugo Morais, Shasha Bai (*Sexual Abuse*, vol 30(1), February 2018, pp 82-103)

### Abstract

---

To effectively address the needs of youth who perpetrate sexual violence and reduce rates of recidivism, a better understanding of the mechanisms of juvenile sexual offending is needed. Current literature identifies various factors that are believed to put youth at risk for sexual offending, two of which are empathy deficits and childhood sexual abuse (CSA). The extent to which empathy deficits contribute to juvenile sexual offending, however, is often debated, though studies have not yet explored a neurobehavioral model of this mechanism. This pilot study used functional magnetic resonance imaging (fMRI) to explore the neural correlates of empathy in juveniles who sexually offend (JSOs), and the possible role of CSA. A total of 38 males (ages 12-20) were enrolled, including 11 healthy control subjects and 27 JSOs, of which, 11 had a history of CSA. Participants underwent clinical assessment and completed an empathy task during fMRI. Using both whole-brain and region-of-interest analysis, results of the fMRI data showed no statistical differences in engagement of brain regions associated with empathy between controls and all JSOs. There were also no significant differences between JSOs with and without a history of CSA. These null findings pose implications for guiding future research studies with larger samples and more statistical power, and may support the need to further explore empathy-related explanatory models and interventions for JSOs. Neuroimaging may demonstrate to be a useful tool to identify individualized risk factors and aid in tailoring interventions for this population.



**DOSSIER : La fabrique des perversions** (*Sexualités humaines*, vol 36, jan-mars 2018, pp. 6-47)

- **La perversion comme structure psychotique** (Malika Mansouri)
- **Entre sadisme, homosexualité, fétichisme et pédophilie : Quel modèle pour les perversions** (Julie Mazaleigue-Labaste)
- **Différence des sexes et assignation** (Laurie Laufer et David Simard)
- **Les “perversions” de la psychanalyse** (Thamy Ayouch)
- **Des perversions aux troubles paraphiliques dans le DSM et la CIM** (David Simard)
- **Quelles normes pour quelle diversité sexuelle ?** (Tiffany Princep)



### Film : NOCES (2017)

De Stephan Streker Avec Lina El Arabi, Sébastien Houbani, Babak Karimi

#### Synopsis :

Zahira, belgo-pakistanaise de dix-huit ans, est très proche de chacun des membres de sa famille jusqu'au jour où on lui impose un mariage traditionnel. Ecartelée entre les exigences de ses parents, son mode de vie occidental et ses aspirations de liberté, la jeune fille compte sur l'aide de son grand frère et confident, Amir.



### Film : L'économie du couple (2016)

De Joachim Lafosse Avec Bérénice Bejo, Cédric Kahn, Marthe Keller

#### Synopsis :

Après 15 ans de vie commune, Marie et Boris se séparent. Or, c'est elle qui a acheté la maison dans laquelle ils vivent avec leurs deux enfants, mais c'est lui qui l'a entièrement rénoverée. A présent, ils sont obligés d'y cohabiter, Boris n'ayant pas les moyens de se reloger. A l'heure des comptes, aucun des deux ne veut lâcher sur ce qu'il juge avoir apporté.



### Film : Jusqu'à la garde (2018)

De Xavier Legrand Avec Denis Ménochet, Léa Drucker, Mathilde Auneveux

#### Synopsis :

Le couple Besson divorce. Pour protéger son fils d'un père qu'elle accuse de violences, Miriam en demande la garde exclusive. La juge en charge du dossier accorde une garde partagée au père qu'elle considère bafoué. Pris en otage entre ses parents, Julien va tout faire pour empêcher que le pire n'arrive.



### Film - Documentaire : Ni juge, ni soumise (2018)

De Jean Libon, Yves Hinant

#### Synopsis :

Ni Juge ni soumise est le premier long-métrage StripTease, émission culte de la télévision belge. Pendant 3 ans les réalisateurs ont suivi à Bruxelles la juge Anne Gruwez au cours d'enquêtes criminelles, d'auditions, de visites de scènes de crime. Ce n'est pas du cinéma, c'est pire.



### Documentaire : Sexe sans consentement : pourquoi les femmes n'osent pas dire non ?

QUESTIONS A LA UNE | jeudi 25 janvier 2018 à 10h43

De Blandine Grosjean et de Delphine Dhilly.

#### Synopsis :

Elles ont cédé. Ou capitulé. Ce rapport sexuel, elles n'en voulaient pas. Elles n'ont pas réussi à le repousser, à lui faire comprendre que non, elles n'avaient pas envie. Certaines ont rangé ça au rayon des expériences désagréables, mais inévitables, de la jeunesse. D'autres n'ont pas digéré.

Témoignages de femmes qui n'ont pas osé clairement dire non. Pour la première fois, un film aborde cette zone "grise" de la sexualité sans consentement. Plusieurs femmes nous racontent leurs histoires, des années 1960 à aujourd'hui.

## NOUVELLES ACQUISITIONS



### Livre : **Plaidoyer pour la vie. L'autobiographie de « l'homme qui répare les femmes »** Denis Mukwege (Ed. De l'Archipel, 2016 - 280 pages)

Jeune médecin congolais, Denis Mukwege découvre les difficultés rencontrées par les femmes enceintes pour accéder aux soins. Les grossesses se terminent souvent en tragédies. Sa vocation est née : il part étudier la gynécologie obstétrique en France, à Angers. De retour dans son pays, il s'installe à Lemera, dans les montagnes de l'Est du Congo, pour y dispenser des soins adaptés. Dix ans plus tard, en plein conflit, il fonde l'hôpital de Panzi et y « répare » les femmes victimes de violences sexuelles. Dans cette région, viols et mutilations génitales sont devenus pour les milices des armes de guerre : qui détruit les femmes détruit du même coup la structure familiale, sociale et économique. En dépit des menaces, Denis Mukwege alerte son gouvernement – qui s'obstine dans le déni – puis la communauté internationale, depuis la tribune des Nations unies en décembre 2006. Comme il le révèle dans cette autobiographie, le Dr Mukwege est toujours en danger et vit sous protection. Également pasteur, comme l'était son père, il continue à se battre pour les femmes, afin que cessent ces violences insoutenables.



### Livre : **Quand nos émotions nous rendent fous** Philippe Jeammet (Ed. Odile Jacob, 2017 - 213 pages)

Nous pouvons tous, à un moment ou à un autre, être submergés par nos émotions. Ces débordements, s'ils sont souvent passagers, ne sont jamais anodins : ils nous font du mal, nous coupent des autres, nous enferment. Ils peuvent aussi nous emmener loin, très loin, parfois jusqu'à la folie. Et on en arrive à détruire ou à se détruire pour exister. Ce que montre Philippe Jeammet dans ce livre, c'est que tout cela est réversible. « Je suis profondément reconnaissant à tous les êtres que j'ai rencontrés dans ma vie professionnelle, adolescents et adultes, d'avoir accepté de se confier à moi et de m'avoir conduit au cœur de l'humain. Derrière les difficultés, les conduites destructrices, je pressentais le petit enfant apeuré, perdu dans ses attentes, ses aspirations et ses déceptions. En revanche, quand un lien de confiance se créait, ils basculaient vers l'ouverture et l'échange, premier pas vers la guérison. Défiance et confiance sont les deux faces du même élan vital, de la même force qui varie en fonction de la nature et de la qualité de la rencontre. C'est cela qu'il faut dire aux enfants : regardez la beauté du vivant. Prenez-en soin. Vous avez le pouvoir de changer le monde et de le créer à votre tour. » P.J.

## REVUE DE PRESSE

### NAÏT-ON PÉDOPHILE ?

LE SOIR MAG - Mis en ligne le 14/03/2018 à 11:47 <http://soirmag.lesoir.be/145246/article/2018-03-14/nait-pedophile>

**Comment comprendre la pédophilie ? Les réponses du directeur de l'UPPL, Julien Lagneaux, criminologue et sexologue.**



La semaine dernière, les médias français révélaient que le tueur présumé de la petite Maëlys et d'Arthur Noyer surfait sur des sites pédo-pornographiques. Le 2 mars dernier, un ancien maître-nageur de la piscine de Fléron comparait devant le tribunal correctionnel de Liège pour répondre de différents faits de pédophilie. Un mois plus tôt, le 8 février, une centaine de parents se rassemblaient à l'hôtel de ville de Forest, inquiets de la possibilité d'un abus pédophile qui serait survenu lors d'une classe verte organisée dans une école de la commune bruxelloise. Le 13 décembre de l'année dernière, la cour d'appel de Bruxelles condamnait à cinq ans de prison avec sursis le prêtre Frédéric A. reconnu coupable d'avoir abusé sexuellement d'un jeune garçon dans un internat de la Fraternité Saint-Pie X à Bruxelles, entre 2010 et 2011. Quelques mois plus tôt, en septembre, la justice belge annonçait avoir ouvert une enquête sur deux nouveaux cas d'abus sexuels au sein de l'église dans le diocèse de Tournai. Régulièrement depuis l'affaire Dutroux, des faits de pédophilie font la une des journaux, alimentant la peur de tels prédateurs sexuels.

### Les faits de pédophilie sont-ils plus nombreux aujourd'hui qu'au début du siècle ?

Au sein de l'UPPL, l'Unité de Psychopathologie légale, qui est le centre de référence wallon en matière d'évaluation, de traitement et de guidance des auteurs d'infractions à caractère sexuel, la majorité des dossiers concernent des abus

sexuels à l'égard de mineurs. Parmi l'ensemble des dossiers de 2017 (140 évaluations spécialisées réalisées et 124 patients en traitement), pas loin de 90 % de ceux-ci impliquent des mineurs d'âge. Relevons en outre que dans la majorité des cas, auteurs et victimes se connaissent puisque moins de 20 % des victimes ont été abusées par une personne qui leur était inconnue. Enfin, les victimes sont uniques dans près 70 % des cas et de sexe féminin dans environ 70 % des cas, de sexe masculin dans environ 20 % des cas, ou des deux sexes dans moins de 10 % des cas. Tous ces chiffres sont stables au cours des dernières années. Mais attention toutes ces infractions sexuelles ne sont pas pour autant l'œuvre de pédophiles. Il ne faut pas confondre la nature de l'acte du diagnostic ! En effet, c'est à tort que les médias qualifient de pédophile toute personne ayant sexuellement abusé d'un mineur. Or, l'auteur d'une infraction à caractère sexuel sur un mineur n'est pas forcément un pédophile. Ainsi, moins de 20 % de nos dossiers liés à une agression sexuelle sur mineur sont les faits de pédophiles au sens où l'entend le DSM, le Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux.

### **Quelle est la différence entre le pédophile et l'auteur d'infraction sexuelle sur mineur ?**

L'auteur d'infraction à caractère sexuel qui a abusé d'un mineur, peut régulièrement avoir par ailleurs une sexualité en lien avec des personnes majeures. Nous parlerons alors de faits de nature pédophile, ou d'actes pedosexuels. Dans de nombreux cas, les faits sont opportunistes et/ou circonstanciels. Plus rarement, pour l'auteur dont la sexualité est exclusivement orientée vers les enfants, le terme pédophile sera alors à propos. La pédophilie est somme toute assimilable à une orientation sexuelle, tout comme l'hétérosexualité en est une, ou l'homosexualité. Le pédophile qui éprouve une attirance exclusive pour les enfants prépubères n'a pas choisi celle-ci. C'est sa nature, qui le plus souvent est une réelle souffrance ! Cette sexualité est inscrite fondamentalement en lui au point qu'il est le plus souvent impossible de la changer. Mais attention, cela ne signifie pas que la pédophilie n'est pas un problème ou que l'auteur d'infraction qui serait par ailleurs pédophile n'est pas responsable de son passage à l'acte.

*« LE PÉDOPHILE QUI ÉPROUVE UNE ATTIRANCE EXCLUSIVE POUR LES ENFANTS PRÉPUBÈRES N' A PAS CHOISI CELLE-CI ».*

### **D'où vient cette orientation sexuelle ? Naît-on pédophile ?**

Personne ne peut répondre aujourd'hui à cette question. Comme pour l'ensemble des orientations sexuelles, il y a sans doute une juxtaposition de facteurs génétiques, physiologiques, culturels et personnels.

### **Aborder la pédophilie comme une orientation sexuelle change-t-il la façon dont on traite la personne ?**

De nombreux traitements, anciens et même actuels, tentent de changer cette attirance mais leur efficacité chez un patient « fixé » est très relative. La prise en charge d'un patient pédophile aura dès lors d'autres objectifs ; le principal étant d'éviter un nouveau passage à l'acte en lui apportant les ressources nécessaires afin de ne pas franchir les limites. L'intervention judiciaire et la prise en charge clinique vont également souvent permettre de davantage prendre conscience du rapport coût-bénéfice d'un passage à l'acte, notamment en réalisant l'impact possible de tels gestes, à la fois pour lui et pour la victime. Un énorme tabou entoure aujourd'hui la pédophilie et plus largement les abus sexuels à l'égard de mineurs. Cette réaction unanime est pourtant récente.



### **Dans une de ses lettres datant de 1850, Flaubert explique qu'il s'offre des petits garçons aux bains du Caire. Il y précise qu'il raconte de tels plaisirs à table sans que cela ne choque personne. Pourquoi la pédophilie est-elle devenue un tel tabou ?**

Il ne faut pas retourner si loin. En 1990, invité par Bernard Pivot à la célèbre émission *Apostrophes*, l'écrivain français Gabriel Matzneff vantait ouvertement ses nombreuses aventures et son goût pour les mineures d'âge et faisait même du prosélytisme en faveur de la pédophilie. Mais le tabou de la pédophilie s'inscrit dans l'histoire des droits de l'enfant, en s'intéressant progressivement davantage aux victimes, aux conséquences de tous les actes de maltraitance, et en libérant la parole. En 1979, en Belgique, l'ONE, l'Office national de l'enfance créait SOS enfants, une structure qui mettait en place des équipes chargées de prévenir les maltraitances infantiles et aider les petites victimes. Celle-ci a élargi ses préoccupations pour intégrer les maltraitances sexuelles. Des changements législatifs ont vu le jour et puis en 1995, il y eut l'affaire Dutroux qui a mis le feu aux poudres et ébranlé tout le pays. C'est d'ailleurs dans la foulée de ce drame en 1998 que l'Uppl, l'Unité de Psycho-pathologie légale, est née ; les ministres de la justice au niveau fédéral et de la santé aux niveaux régionaux ont alors signé des accords de coopération pour mettre en place une prise en charge complète et efficace des auteurs d'infractions à caractère sexuel, particulièrement lors d'infractions commises à l'égard de mineurs. L'Uppl s'est vue attribuer deux types de missions. D'une part le soutien à l'égard des professionnels, psys, assistants sociaux, criminologues, sexologues, infirmiers, éducateurs ou psychiatres qui travaillent avec des auteurs d'infractions sexuelles (formation, supervision, recherches, diffusion d'informations, etc.). D'autre part, l'UPPL prend en charge des auteurs d'infractions à caractère sexuel dans le cadre d'évaluations spécialisées à la demande des autorités judiciaires ou dans le cadre de thérapies et guidances, le plus souvent contraintes.



## **Pensez-vous que la pédophilie pourrait à l'avenir être acceptée comme une orientation sexuelle ? Au même titre que les autres ?**

Si je compare la pédophilie à une orientation sexuelle, il demeure un aspect fondamental : le consentement de l'enfant. Fort heureusement, notre société n'est pas prête à penser qu'un enfant de dix ans puisse donner un réel consentement en matière de sexualité. La majorité sexuelle est fixée en Belgique à 16 ans. Il y a eu des discussions pour la faire descendre à 14 ans mais elles n'ont pas abouti, ce qui me semble une bonne chose. Néanmoins, il faut reconnaître que notre législation peut dans certains cas poser problème si elle est strictement appliquée. Un exemple : des parents peuvent porter plainte si leur fille de 15 ans a des relations même consenties avec son petit copain de 18 ans.

### **La pédophilie est-elle plus masculine que féminine ?**

Dans 99 % des cas, elle est le fait d'hommes, les quelques femmes concernées étant souvent co-auteurs dans ce type d'infractions. De manière générale, la délinquance visible est majoritairement masculine. La testostérone, l'agressivité, l'esprit de compétition sont davantage propres à l'homme et expliquent sans doute en partie cela. Mais sans doute y a-t-il aussi un chiffre noir des infractions sexuelles féminines, généralement beaucoup moins visibles, et peut-être aussi parfois moins choquantes. Notre société réagit très différemment si le même fait est dû à un homme ou à une femme. Un homme de 30 ans qui initie une jeune fille de 14 ans sera considéré comme un abuseur alors qu'une femme de 30 ans qui a une telle relation avec son jeune voisin de 14 ans ne le sera pas, et ce pourra parfois même être valorisé comme une expérience exclusivement positive.

### **Une personne qui ne fait que consulter des sites pédopornographiques sans passer à l'acte est-elle un pédophile ?**

Tout d'abord, consulter de la pédopornographie est une infraction et donc un passage à l'acte. Quoi qu'il en soit, le diagnostic de pédophilie ne dépend pas d'un passage à l'acte « dans le réel » mais de l'attachement exclusif au mode excitatoire qui met en scène des enfants. Quant à la consultation de pédopornographie, la motivation peut être de natures variées : curiosité, intérêt non exclusif ou fixation. Certaines personnes se défendent d'avoir commis des abus en disant qu'elles n'ont pas fait de victime en restant sur le net. Mais elles doivent se rendre compte qu'en consultant de tels sites, elles contribuent à ce commerce et encouragent les producteurs à tourner des films de ce type.

### **Une personne qui a des fantasmes pédophiles, doit-elle s'en inquiéter ?**

Il n'y a pas de réponse univoque à cette question, chaque situation est singulière. Je pourrais sans doute plus facilement « rassurer » un homme qui vit en couple et se dit troublé suite à un rêve sexuel impliquant un mineur d'âge alors que je serais probablement plus inquiet si un homme de 28 ans qui n'a jamais eu de relation sexuelle me dit qu'il fantasme sur tous les enfants qu'il croise... Pour ce dernier, un passage à l'acte serait davantage à craindre.

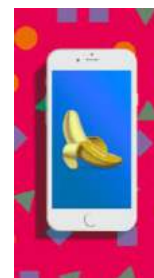
**Propos recueillis par Joëlle Smets.**

## **Le pénis, objet de trop nombreux clichés**

LE MONDE | 04.03.2018 à 06h36 • Mis à jour le 05.03.2018 à 09h49 | Par Maïa Mazaurette - [http://www.lemonde.fr/m-perso/article/2018/03/04/le-penis-objet-de-trop-nombreux-cliches\\_5265426\\_4497916.html](http://www.lemonde.fr/m-perso/article/2018/03/04/le-penis-objet-de-trop-nombreux-cliches_5265426_4497916.html)

La proportion d'hommes envoyant des photos de leur intimité est croissante. L'envoi de « dick pic » n'est pas différent de l'exhibitionnisme, estime la chroniqueuse de « La Matinale », Maïa Mazaurette.

Que se passe-t-il dans la tête d'un homme qui envoie la photo de son pénis à une inconnue, comme ça, sans présentation ? Serait-ce une manière contemporaine de faire connaissance, de savoir exactement à quoi s'attendre ? La dick pic (ça veut dire « photo de pénis » en anglais) est si fréquente qu'elle est devenue, littéralement, la norme. Selon un sondage YouGov rendu public cet automne, 53 % des jeunes femmes ont déjà reçu ce genre de photos anatomiques. Les plus jeunes sont les plus touchées, mais un tiers des femmes entre 35 et 54 ans connaît le problème... ainsi que 8 % des plus de 55 ans.



Vous me direz, ce sont les Etats-Unis ; le grand écart entre puritanisme et pornographie rend la tension insoutenable, ces gens-là vendent des fusils à des enfants et mangent trop de toasts à l'avocat. Certes. Mais en France, la phrase d'accroche « coucou, tu veux voir ma bite ? » connaît aussi son petit succès (pardon pour l'emploi du mot d'oiseau, mais cette question est un mème Internet dont on célébrera bientôt les dix ans). Selon l'IFOP, un quart des Français et un dixième des Françaises avaient reçu des photos d'autrui dans le plus simple appareil... il y a quatre ans. Je vous parie

mon croissant que ce chiffre a considérablement augmenté. D'ailleurs, chez les moins de 35 ans, la *dick pic* avait atteint quatre hommes sur dix et une femme sur cinq.

Qui sont les envoyeurs ? En France, 12 % des hommes et 8 % des femmes plaident coupable, mais du côté des chiffres les plus récents, aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, c'est un jeune homme sur quatre. Parmi ces derniers, 5 % admettent que personne ne leur avait rien demandé (ou seulement des questions sans rapport, comme le cours de la drachme). 5 %, c'est peu face à l'énormité des photos envoyées (c'est également peu face à l'expérience de votre dévouée chroniqueuse, laquelle a rempli son quota annuel lors de ses recherches). De toute façon, si la moitié des jeunes femmes ont déjà reçu des pénis mais que seuls 22 % des hommes admettent en avoir envoyé, il y a forcément des forcenés.

## **Erotisation de la surprise**

Qu'ont en tête les adeptes du pénis-surprise ? Certains sondeurs leur ont tout simplement posé la question. Etait-ce un simple malentendu ? (« coucou, tu veux voir ma bête ? Ma batte ? Ma botte ? » Admettez que ça prête à confusion). Etait-ce une manière de jouer son va-tout – de savoir si, oui ou non, le/la destinataire aurait envie de passer à des rapports sexuels ? Un peu, mais pas seulement. Plus de la moitié des hommes interrogés par YouGov qualifiaient en effet leurs photos de grossières, drôles ou ennuyeuses.

Ce côté potache tient du cliché culturel : les enfants dessinent des pénis sur les murs, les adultes font de leur vit une nature morte, « y a pas mort d'homme ». Les plus timides se tourneront vers le Dick Code, un site qui permet de sélectionner avec une grande précision les spécificités de son membre afin d'en faire partager les caractéristiques, sans passer par la case caméra. Les librairies et galeries d'art regorgent de compilations de dessins, d'illustrations ou de photos.

Dans les faits, la « potacherie » a des limites : l'envoi de *dick pic* n'est pas différent de l'exhibitionnisme – article 232-22 de votre code pénal favori, un an d'emprisonnement, 15 000 euros d'amende (à nuancer selon que vous tombez dans le harcèlement ou que la personne receveuse est mineure). La loi ne fait pas de différence entre l'exhibitionnisme public ou privé, tant que vous vous rendez visible de l'extérieur. Or, dans le cas d'une photo envoyée personnellement, la personne receveuse peut difficilement ne pas voir. Partageur de pénis, pervers du métro, même combat ? Pas dans notre imaginaire collectif, qui pardonne d'autant plus au premier qu'il abhorre le second. Une indulgence qui s'explique peut-être autant par la fréquence des pénis reçus (on s'habitue) que par la fréquence du fantasme : 16 % des femmes et 23 % des hommes ont déjà fantasmé de montrer tout ou partie de leur nudité dans un lieu public, selon l'Université de Montréal.

Revenons donc à nos explications. Parmi les femmes qui ont reçu des photos de pénis, 78 % d'entre elles ne l'avaient pas réclamé – et 69 % l'avaient réclamé (étant donné le volume des pénis envoyés et reçus, les deux cas ne s'excluent pas). C'est-à-dire que les envoyeurs ont plus tendance à s'exhiber à des femmes qui ne le demandent pas. Cette érotisation de la surprise se situe, au moins pour certains, dans le continuum de l'érotisation du non-consentement : le rapt, par l'œil, faute de « mieux ».

Il est en effet indéniable en parcourant l'actualité qu'une frange de la population masculine a l'impression que les femmes contrôlent l'accès à la sexualité, voire s'en servent de monnaie d'échange, selon le rôle qui leur est traditionnellement dévolu de « gardiennes du temple » (« coucou, tu veux voir mon temple ? »). En envoyant une photo de pénis, l'homme frustré peut reprendre le pouvoir : « tu ne coucheras peut-être pas avec moi, mais tu verras mon pénis quand même – je ne suis donc pas complètement à la merci de ton bon vouloir. » Rappelons en paraphrasant Pascal Quignard que, à ses origines romaines, l'incarnation du phallus passe par le *fascinus*, qui nous donne le mot fascination. La victime est en état de stupeur – sidérée.

## **Effort de présentation**

Au-delà de ces symboliques un tantinet extrêmes (la femelle captive de la vision du pénis ne ferait pas long feu en 2018), qu'en disent les receveuses ? Le jugement est cruel ! Parmi le trio de tête des adjectifs consacrés aux *dick pics*, les femmes citent dans l'ordre : dégueulasse, stupide et triste. Moins de 15 % trouvent les photos de pénis sexy ou plaisantes... contre 44 % des hommes. Un malentendu à l'ampleur confondante : pris dans sa conversation érotique, un prétendant peu expérimenté peut considérer son dévoilement comme séduisant, ou comme une marque de confiance, de vulnérabilité. Sans avoir conscience du matraquage que subissent les femmes et, bien sûr, sans faire attention aux formes, tant l'excitation se passe d'esthétique ou de qualité (les vendeurs d'andouillette font beaucoup plus d'efforts de mise en lumière et de choix de couleurs). Non seulement les receveuses n'ont pas toujours envie de voir des pénis, mais quand elles en voient, il n'est pas franchement décoratif. Pour rester polie.

Puisque l'envie du pénis constitue, statistiquement, une réalité masculine, mettons au moins les formes : les candidats demanderont avant d'envoyer (sous peine de faire de l'exhibition), se livreront à un effort de présentation même minimal... et s'assureront de la bienveillance de la receveuse. Car au-delà du jugement social ou pénal, la *dick pic* constitue une parfaite prise au *revenge porn*. Si vous ne voulez pas finir menacé et extorqué, rappelez-vous de ne jamais envoyer un pénis, même sollicité, dans la même image que votre visage. Au risque de transformer un grand moment de partage en grand moment de solitude.

## UNE PREMIÈRE CONDAMNATION POUR SEXISME DANS L'ESPACE PUBLIC À BRUXELLES

BELGA Publié le mardi 06 mars 2018 à 06h56 - Mis à jour le mardi 06 mars 2018 à 10h48

Une première condamnation pour sexisme dans l'espace public a été rendue envers un jeune homme qui s'en est pris à une policière, la disqualifiant en raison de son sexe. La section néerlandophone du tribunal correctionnel de Bruxelles a condamné l'individu à une amende totale de 3.000 euros, rapporte Le Soir mardi qui a eu accès au jugement.

Pour la première fois, un chef d'accusation de sexisme dans l'espace public a été retenu et a abouti à une condamnation. Ce jugement, en vertu de la "loi sexisme" adoptée en 2014, condamne le prévenu à une amende de 500 euros, majorée des décimes additionnels - soit actuellement une multiplication par six, donc une somme totale de 3.000 euros - pour des propos sexistes tenus dans l'espace public, ainsi que pour outrage à agent et menaces.

En cas de non-paiement dans les délais légaux, le prévenu devra purger une peine de prison d'un mois.

Les faits s'étaient déroulés en juin 2016, lors d'une interpellation pour une infraction au code de la route, le jeune homme s'en est pris à une policière, l'insultant en raison de son genre.

Les chefs d'accusation retenus par le tribunal ont été l'atteinte grave à la dignité de la personne en raison de son sexe, l'outrage à agent et les menaces.

"C'est la première fois que nous avons utilisé cette loi pour poursuivre quelqu'un", explique Gilles Blondeau, le porte-parole du parquet du procureur du Roi de Hal-Vilvorde. "Il est assez fréquent que des personnes interpellées par la police profèrent des injures et des menaces. Mais s'en prendre personnellement à une policière en raison de son sexe, c'est particulier. C'était un bon cas pour tester cette loi : un cas concret et très clair, avec de nombreux témoins".

## "HARDY EST UN TUEUR EN SÉRIE, UN SADIQUE SEXUEL QUI SAVAIT TRÈS BIEN CE QU'IL FAISAIT"

BELGA Publié le mercredi 28 février 2018 à 12h37 - Mis à jour le mercredi 28 février 2018 à 19h33 - <http://www.lalibre.be/actu/belgique/hardy-est-un-tueur-en-serie-un-sadique-sexuel-qui-savait-tres-bien-ce-qu-il-faisait-5a96943dcd70b558ed802aef>

Mercredi devant les assises de Tongres, les experts psychiatres ont décrit l'accusé Renaud Hardy comme un tueur en série et un sadique sexuel qui savait très bien ce qu'il faisait. "Il est à classer parmi les personnes les plus dangereuses de notre société. S'il n'avait pas été arrêté, il aurait fait encore plus de victimes. A ce stade, nous ne pouvons pas nous prononcer sur une éventuelle réintégration dans la société. Au vu de son profil, ce serait un pronostic défavorable", a affirmé le psychiatre judiciaire Dirk Steemans. L'accusé développe une haine contre les femmes depuis l'enfance. On constate chez lui un trouble de la personnalité avec des tendances narcissiques et antisociales. On remarque également un trouble paraphile, notamment du sadisme, du voyeurisme et le goût des relations sexuelles avec étranglement.



Le psychiatre s'est lancé dans une description des assassinats de Maria Walschaerts et de Linda Doms. "Ces femmes ont été battues et étranglées, violées et humiliées. Il avait le contrôle et le pouvoir. Il a filmé les deux assassinats. Le fait de filmer démontre le mobile sexuel, il voyait cela comme un trophée. Il voulait revivre les événements en visionnant à nouveau le film", a encore confié M. Steemans.

Hardy: "Moi, un tueur en série, un sadique sexuel ? Je ne peux pas le croire"

Au terme de l'exposé du collège de psychiatres, mercredi après-midi aux assises de Tongres, l'accusé Renaud Hardy - qui a passé la matinée à s'agiter sur sa chaise, à lever la main et à se lever pour faire l'une ou l'autre remarque - a trouvé l'occasion de prendre la parole et d'exprimer le fonds de sa pensée. "Moi, un tueur en série, un sadique sexuel ? Je ne peux pas le croire", a-t-il déclaré. Selon lui, plusieurs choses ont été enjolivées afin de grossir le trait. Lui estime avoir été mis au défi par son ami François V. et sa prétendue esclave sexuelle D. C., qui l'ont ensuite laissé tomber. Sniffer de la cocaïne lui donnait une certaine force... Le président Thys a fini par lui couper la parole.

Les témoins de moralité de la victime assassinée Maria Walschaerts s'exprimeront en fin d'après-midi.

Selon le psychiatre Dillen, la liberté de volonté de l'accusé est entravée par Parkinson

A la demande de la défense, le psychiatre légiste Chris Dillen a évalué le rapport rédigé par le collège d'experts à propos de la personnalité de Renaud Hardy. Selon le Dr Dillen, la maladie de Parkinson entrave la liberté de volonté de l'accusé. D'après le psychiatre judiciaire Dirk Steemans, cette liberté de volonté n'est, au contraire, pas entamée. Ces explications

ont été apportées à la demande du président de la cour Dirk Thys qui veut savoir si l'accusé a le contrôle de ses actes ou s'il est capable d'agir autrement. Dirk Steemans a appuyé sa thèse d'un exemple. "Lorsque l'accusé s'est rendu chez Linda Doms, il a dit qu'il aurait aussi bien pu se raviser".

Le Dr Dillen estime que les juges et le jury devraient se poser deux questions afin d'évaluer la responsabilité de l'accusé. "Est-il responsable pour sa maladie de Parkinson ? Et aurait-il commis les faits s'il n'avait pas été atteint de ce mal ? Je ne répondrai pas à ces questions, je laisse ce soin aux juges", a conclu le Dr Dillen, en précisant néanmoins qu'Hardy présente bien une psychopathie de base. Il estime que l'accusé souffre d'un trouble de la personnalité à laquelle s'est greffé la maladie de Parkinson. Chris Dillen a également insisté sur le fait qu'Hardy reste une personne très dangereuse.

## À LA DÉCOUVERTE DU PARCOURS JUDICIAIRE DES DÉLINQUANTS SEXUELS

L'avenir, édition du lundi 5 février 2018, P.9

**Dans les affaires de mœurs touchant des mineurs, le tribunal veut un rapport psychologique pour être éclairé sur la dangerosité du prévenu. Explications.** Christian VAN HERCK

Un soir, Pierre rentre du boulot. Arrivé à son domicile, un courrier dans une enveloppe verte l'attend, une convocation judiciaire. Il va devoir se présenter devant un tribunal correctionnel pour une affaire dont il n'est pas fier. Ses penchants sexuels l'ont amené à faire des choses illégales, punissables aux yeux de la loi.

Le jour de la convocation, il se lève tôt. Il a très mal dormi, il s'est raconté des dizaines de fois le scénario de cette matinée où il va devoir s'expliquer, où il va être sous le feu des regards de juges, d'avocats, de journalistes et même d'un public, peut-être une classe des jeunes adolescents qui seront là avec leurs professeurs, ou pire, il pourrait se retrouver avec l'une ou l'autre de ses connaissances qui seraient là par hasard. Ces gens vont l'écouter raconter ce qu'ils considéreront comme des perversités. Ils vont scruter ses moindres gestes, vont lui envoyer des regards réprobateurs. Pierre est effrayé, il voudrait déjà être demain, débarrassé de ce cauchemar.

En fin de matinée, après avoir expliqué tous les détails de ses fautes, après avoir répondu à toutes les questions, il pense que son calvaire touche à sa fin. Mais le président du tribunal lui pose encore une dernière question. «*Êtes-vous d'accord de vous présenter dans un centre de santé mentale pour que nous puissions disposer d'un rapport sur votre personnalité?*» Que répondre d'autre que par l'affirmative? Son calvaire n'est pas fini, il va falloir tout réexpliquer à d'autres personnes inconnues, avant d'être jugé et de recevoir une peine.

*«Ce rapport est une obligation légale qui nous est imposée quand les faits ont été commis sur des mineurs. Il éclaire le tribunal et les parties à la cause quant à la personnalité, à la dangerosité du prévenu, aux risques de récidive. Il envisage aussi les mesures probatoires, un suivi psychologique et/ou psychiatrique, permettant d'aider le prévenu à ne pas récidiver»*, explique le juge Jean-Paul Pavanello

### Direction le centre de Libramont

Quelques semaines plus tard, une même nuit sans sommeil a hanté Pierre. Tôt le matin, il est monté dans sa voiture, le regard hagard, après avoir salué furtivement ses proches. Direction Libramont où il sait qu'il va devoir livrer ses pulsions les plus intimes, il se dit aussi que le personnel du Service de santé mentale va être horrifié au vu de ce qu'il va leur avouer. Il sait que son cerveau va être mis à nu, disséqué, avant d'être mis au pilori.

Dans la petite salle d'attente, il a les mains moites, il transpire, il ne se sent pas bien. Une dame ouvre la porte et le conduit dans son bureau.

*«Nous allons voir le patient lors de trois entretiens successifs, explique Julie Andreux, la coordinatrice de l'équipe spécialisée dans les faits de mœurs. C'est moi qui assure le premier entretien. J'essaie de rassurer, d'expliquer que le rapport que nous allons rendre n'est pas définitif, que nous ne sommes pas là pour juger, mais pour comprendre et pour aider le juge quand il devra se prononcer. Notre interlocuteur sait que nous disposons du dossier. En général, un climat de confiance s'installe très vite et la personne se sent à l'aise.»*

Le second entretien sera consacré aux faits reprochés et à une batterie de tests. Un médecin-psychiatre sera le dernier interlocuteur. «*C'est un travail d'équipe*», souligne Julie Andreux.

Dans la grande majorité des cas, un climat de confiance s'installe entre l'équipe libramontoise et le prévenu. La preuve, la majorité des délinquants entame un suivi à Libramont, avec des résultats globalement très positifs.



# CONGRÈS & COLLOQUES

**ATSA**  
MAKING SOCIETY SAFER®

The 37th Annual Research and Treatment Conference sponsored by the Association for the Treatment of Sexual Abusers will be held at Hyatt Regency Vancouver and Fairmont Hotel Vancouver in Vancouver, British Columbia, Canada, October 17 - 20, 2018.



**IATSO**  
International Association for the Treatment of Sexual Offenders

**15th IATSO Conference will take place in Vilnius, Lithuania from August 28th to 31st, 2018!**

[www.europeansexology.com](http://www.europeansexology.com)

## 14<sup>th</sup> congress of the European Federation of Sexology

*From Sexology to Sexologies*

Hotel Grande Real Santa Eulalia ALBUFEIRA | May 9-12 2018

Organizing Secretariat: AIM Group International - Paris Office  
 26, rue de Valenciennes, 75010 Paris (France)  
 Tel: +33 (0)1 40 20 05 51 - Fax: +33 (0)1 40 20 05 22  
[info@aimgroup.fr](mailto:info@aimgroup.fr) | [www.aimgroupinternational.com](http://www.aimgroupinternational.com)

## À VOS AGENDAS

26-27-28 AVRIL 2018 | NAMUR EXPO  
9H30 - 17H30

CLÔTURE LE SAMEDI PAR UNE SOIRÉE DANSANTE  
 « Saturday Night Fever »  
 de 20h à minuit

SALON envie d'amour | ENSEMBLE POUR L'AUTONOMIE DE CHACUN DANS SA VIE AFFECTIVE, RELATIONNELLE ET SEXUELLE  
 Conjointement au salon « AUTONOMIES » organisé par Artoxis.

Plus d'infos? [www.aviq.be/enviedamour](http://www.aviq.be/enviedamour)



## cifas2019

10<sup>e</sup> congrès international francophone sur l'agression sexuelle

SEXUALITÉS ET TRANSGRESSIONS  
LA QUESTION DE L'AUTRE  
LOIS, SOINS & PRÉVENTIONS

11, 12, 13, 14 JUNI 2019  
LE CORUM MONTPELLIER | FRANCE

## FORMATIONS & CONFERENCES

### COLLOQUE "MINEUR ET SEXUALITÉ EN INSTITUTION : REPRÉSENTATION(S) ET DROIT"



Colloque en partenariat avec la Faculté de Droit de Nancy, Université de Lorraine et le Réseau Educatif de Meurthe-et-Moselle (REMM)

**VENDREDI 29 JUIN 2018 - DE 8H30 A 17h50**  
**A la Faculté de Droit de Nancy, Université de Lorraine**

COLLOQUE GRATUIT - INSCRIPTION OBLIGATOIRE SUR LE SITE ET UNIQUEMENT EN LIGNE :

[http://www.criavs-lorraine.org/index.php/agenda/a\\_venir/222](http://www.criavs-lorraine.org/index.php/agenda/a_venir/222)

- Aucune inscription ne se fera par téléphone ou par mail.
- Les étudiants peuvent s'inscrire à ce colloque
- Une attestation de présence sera remise à chaque participant le jour du colloque.

### PAROLES D'ENFANT



#### Quatre journées d'étude à Liège, de mars à juin 2018 Prendre rendez-vous avec la souffrance des enfants

Cette année, pas de colloque à Liège mais quatre journées d'étude distinctes qui abordent un même thème : « **prendre rendez-vous avec la souffrance des enfants : mieux les comprendre et soutenir leur famille** »

- **Le 24 AVRIL 2018 avec Cathy CAULIER et Frédérique VAN LEUVEN :**  
Grandir avec des parents en souffrance psychique
- **Le 14 MAI 2018 avec Jean-Paul MUGNIER :**  
L'enfant face à la souffrance de ses parents
- **Le 11 JUIN 2018 avec Samira BOURHABA :**  
Aider le parent à venir en aide à son enfant victime d'abus sexuel

Informations et formulaire d'inscription à l'adresse suivante :

<http://www.parole.be/liege2018/>

### MERCREDIS MIDIS DE L'ASSUETUDE 2017-2018 : CORPS, SEXUALITÉ ET DÉPENDANCES

Cycle de conférences à destination des professionnels confrontés aux différentes formes d'addiction dans leur pratique clinique.

Le mercredi de 12h30 à 14h - Prix : 5€ – gratuit pour les étudiants et les demandeurs d'emploi. Les conférences sont accréditées en psychiatrie.

- **Mercredi 25 avril 2018** – Ordalie au travers de conduites sexuelles à risque d'adolescentes: entre le corps réel dédié à une dette impayée et le ravage du féminin. (Aurore Mairy)
- **Mercredi 23 mai 2018** – L'alcoolique et ses jouissances (Didier Ledent)

Informations et inscription :

⇒ <http://chapelle-aux-champs.be/accueil/consultations/assuetudes-et-dependances/mercredis-midis-de-l-assuetude>







### Violences & troubles mentaux (T. Pham – UMONS)

#### PARTICIPATION FINANCIÈRE

- 175 € par journée de formation;
- Une réduction de 30 % (50 % pour les anciens étudiants et les membres du personnel UMONS) est accordée pour une inscription à l'ensemble du programme. Les demandes de désistement doivent être transmises 15 jours au plus tard avant le début de chaque module. Après ce délai, aucun remboursement ne sera effectué.
- Les cours sont donnés de 9h à 12h et de 13h30 à 17h, dans les locaux de l'UMONS, Campus des Sciences Humaines (Bâtiment Warocqué), place Warocqué, 17 – 7000 MONS.

#### Informations et formulaire d'inscription à l'adresse suivante :

[https://sharepoint1.umons.ac.be/fr/universite/partenaires/extension\\_umons/formations\\_specifiques/pages/violences%20et%20troubles%20mentaux.aspx](https://sharepoint1.umons.ac.be/fr/universite/partenaires/extension_umons/formations_specifiques/pages/violences%20et%20troubles%20mentaux.aspx)



### URSAVS (Unité Régionale de Soins aux Auteurs de Violences Sexuelles - centre hospitalier régional universitaire de Lille)

CRIAVS : Fédération française des Centres Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles

- 
- Sensibilisation à la prise en charge d'adultes auteurs de violence sexuelle : 10-11-12 octobre 2018
- Sensibilisation à la prise en charge des mineurs auteurs de violence sexuelle : 7-8-9 novembre 2018
- Auteurs de violences sexuelles déficients mentaux : 26-27 novembre 2018

Information et inscriptions : [ursavs@chru-lille.fr](mailto:ursavs@chru-lille.fr)

**URSAVS - Catalogue des formations 2018-2019 à télécharger** en suivant le lien : <https://www.ffcriavs.org/ressources/documents/124/?download=1>



### Formation aux cliniques du psychotraumatisme

Cette formation s'adresse aux praticiens de la santé mentale, confrontés dans leur quotidien professionnel à la rencontre avec la clinique du traumatisme psychique qui est souvent difficile à accueillir et à prendre en charge. Elle leur proposera des outils pour la compréhension des dynamiques en jeu ainsi que des clefs pour sortir du processus traumatique.

Renseignements et inscription : <http://chapelle-aux-champs.be/wp-content/uploads/2018/03/D%C3%A9pliant-formation-aux-cliniques-du-psychotraumatisme-2018-2019.pdf>

**Notre programme de formation de base fait peau neuve:**

La formation de base de l'UPPL s'articule en quatre modules et est destinée à tout professionnel amené à travailler de près ou de loin avec des auteurs d'infraction à caractère sexuel (AICS).

Elle aborde différents aspects cliniques et légaux du domaine et donne lieu à un document certificatif. L'entièreté de la formation est gratuite pour les membres des accords de coopération entre justice et santé et 300 euros par module pour le non-membre. Pour tout contact, demande d'information ou d'inscription, veuillez contacter notre secrétariat par email via [centredappui@uppl.be](mailto:centredappui@uppl.be) ou par téléphone au 069/888333.

<p><b>Module 1</b> Sensibilisation aux problématiques des AICS</p>	<p><b>Dernier quadrimestre 2018</b>  (dates précises devant encore être fixées)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Formateurs</b> : F. GLOWACZ (Psychologue) et B. PIHET (Psychologue)</li> <li>• <b>Lieu</b> : 18, rue de la Dodane, 5000 Namur</li> <li>• <b>Frais d'inscription</b> : 300 euros - Gratuit pour les Equipes Spécialisées des Accords de Coopération Wallon sur notre site</li> <li>• Détails et inscription sur notre site <a href="http://www.uppl.be">www.uppl.be</a> et sur notre page Facebook.</li> </ul>
<p><b>Module 2</b> Enjeux et méthodes de l'investigation sexologique chez les AICS</p>	<p><b>Dernier quadrimestre 2018</b>  (dates précises devant encore être fixées)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Lieu</b> : 18, rue de la Dodane, 5000 Namur</li> <li>• <b>Frais d'inscription</b> : 300 euros - Gratuit pour les Equipes Spécialisées des Accords de Coopération Wallon</li> <li>• Pour toute demande de préinscription veuillez contacter notre secrétariat au 069888333 ou via <a href="mailto:centredappui@uppl.be">centredappui@uppl.be</a></li> <li>• Détails et inscription sur notre site <a href="http://www.uppl.be">www.uppl.be</a> et sur notre page Facebook.</li> </ul>
<p><b>Module 3</b> Aspects légaux et crimino- logiques dans la prise en charge des AICS</p>	<p><b>27 avril, 2 et 3 mai 2018</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Lieu</b> : 18, rue de la Dodane, 5000 Namur</li> <li>• <b>Frais d'inscription</b> : 300 euros - Gratuit pour les Equipes Spécialisées des Accords de Coopération Wallon</li> <li>• Détails et inscription sur notre site <a href="http://www.uppl.be">www.uppl.be</a> et sur notre page Facebook.</li> </ul>
<p><b>Module 4</b> Approche psychopatholo- gique, testings et stratégies de traitement</p>	<p><b>Dernier quadrimestre 2018</b>  (dates précises devant encore être fixées)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Lieu</b> : 18, rue de la Dodane, 5000 Namur</li> <li>• <b>Frais d'inscription</b> : 300 euros - Gratuit pour les Equipes Spécialisées des Accords de Coopération Wallon</li> <li>• Détails et inscription sur notre site <a href="http://www.uppl.be">www.uppl.be</a> et sur notre page Facebook.</li> </ul>



## ETUDES DE CAS

Trois fois par mois, l'UPPL organise des études de cas sur trois sites : Tournai, Namur et Liège.

Celles-ci sont **GRATUITES et ACCESSIBLES A TOUT PROFESSIONNEL** du secteur. Les études de cas permettent l'échange des pratiques, le questionnement sur des situations spécifiques et le travail en équipe pluridisciplinaire dans une ambiance conviviale et bienveillante. La présentation active d'une situation clinique n'est pas obligatoire.

Pour une meilleure organisation, merci de nous prévenir de votre participation aux études de cas ainsi que de votre éventuel désir de partager une situation en nous envoyant un e-mail à l'adresse [centredappui@uppl.be](mailto:centredappui@uppl.be). Les études de cas ne seront pas organisées durant les mois de juillet et août.

### Calendrier des études de cas pour l'année 2018

ETUDES DE CAS LIEGE : UPPL 16 QUAI MARCELIS - (LE 1ER MARDI DU MOIS)

⇒ De 9h30 à 12h30

*Mardi 2 janvier 2018 (annulée)*

Mardi 6 février 2018

Mardi 6 mars 2018

Mardi 3 avril 2018

*Mardi 1<sup>er</sup> mai 2018 (annulée)*

Mardi 5 juin 2018

Mardi 4 septembre 2018

Mardi 2 octobre 2018

Mardi 6 novembre 2018

Mardi 4 décembre 2018

ETUDE DE CAS NAMUR : UPPL 18 RUE DE LA DODANE - (LE 2ÈME MARDI DU MOIS)

⇒ De 9h30 à 12h30

Mardi 9 janvier 2018

Mardi 13 février 2018

Mardi 13 mars 2018

Mardi 10 avril 2018

Mardi 8 mai 2018

Mardi 12 juin 2018

Mardi 11 septembre 2018

Mardi 9 octobre 2018

Mardi 13 novembre 2018

Mardi 11 décembre 2018 (annulée)

ETUDE DE CAS TOURNAI : UPPL 92 RUE DESPARS - (LE 4ÈME JEUDI DU MOIS)

⇒ De 13h30 à 16h30

Jeudi 25 janvier 2018

Jeudi 22 février 2018

Jeudi 22 mars 2018

Jeudi 26 avril 2018

Jeudi 24 mai 2018

Jeudi 28 juin 2018

Jeudi 27 septembre 2018

Jeudi 25 octobre 2018

Jeudi 27 décembre 2018 (annulée)

L'UPPL met à la disposition un panel de testings aux cliniciens des équipes de santé spécialisées ainsi qu'aux professionnels du domaine. Pour tous renseignements complémentaires, veuillez nous contacter au 069 888 333 ou [centredappui@uppl.be](mailto:centredappui@uppl.be).

## TESTS DIAGNOSTIQUES ET PSYCHOPATHOLOGIQUES

1. Inventaire Multiphasique de Personnalité du Minnesota 2 (MMPI - 2, Hathaway S.R. & McKinley J.C., 2003),
2. Inventaire Multiphasique de Personnalité du Minnesota pour Adolescent (MMPI-A de Butcher J.N., Williams C.L., Graham J.R., Archer R.P., Tellegen A., Ben Porath Y.S. et Kaemmer B., 1998),
3. Structured Clinical Interview for DSM-IV Axis I Disorders (SCID-I de M. B. First, R.L. Spitzer, M. Gibbon et J.B.W. Williams, 1997),
4. Structured Clinical Interview for DSM-IV Axis II Personality Disorders (SCID-II de M. Gibbon, R.L. Spitzer, J.B.W. Williams, LS Benjamin et M.B. First, 1997),
5. Millon Clinical Multiaxial Inventory-III (MCMI-III de T. Millon PhD, 1994),
6. Millon Adolescent Clinical Inventory (MACI de Millon, Millon & Davis, 1993),
7. Le test de Jesness (adaptation québécoise validée, P.T. Le Blanc et M. Le Blanc, 2001),
8. Echelle de Psychopathie Révisée de Hare (PCL-R, Hare, 1991),
9. California Psychological Inventory (CPI, H. Gough, 1957)
10. Chad Test (R. Davido, 1993),
11. Test de l'Arbre (Koch C., 1958),
12. Inventaire de dépression de Beck (T. Beck, 1974)
13. Questionnaire abrégé de Beck (Cottraux J., 1985),
14. Échelle d'évaluation de la dépression d'Hamilton (HDRS, J. Williams, 1988),
15. Mini Mental State Examination (Folstein, 1975),
16. Inventaire d'anxiété trait-état (Spielberger, 1983),
17. Inventaire d'Anxiété : Questionnaire d'auto-évaluation de C.D. Spielberger et al. (1983).

## TESTS PROJECTIFS

1. Rorschach (cotation classique + manuel de cotation et d'interprétation en système intégré d'Exner),
2. Thematic Apperception Test (TAT de Murray, H. & Bellak, L., 1943),
3. Test de frustration pour adultes (Rosenzweig, S., Pichot, P. & Danjon, S., 1965),
4. test des phrases à compléter (Rotter J.B. & Willerman B., 1949),
5. Le Szondi.

## ÉCHELLES D'INTELLIGENCE

1. L'Echelle d'intelligence pour adultes (WAIS-III, Wechsler D., 2000),
2. L'Echelle d'intelligence pour adultes (WAIS-IV, Wechsler D. 4<sup>e</sup> Edition, 2011)
3. L'Echelle d'intelligence pour enfants, troisième et quatrième édition (WISC III et IV, Wechsler D. 1996 et 2005),
4. Les Matrices Progressive de Raven (PM 38 de Raven J. et Raven J.C., 1938),
5. Le test de copie d'une figure complexe (Rey A., 1942),
6. Test du dessin d'un bonhomme (Goodenough, F. & Pasquasy, R., 1957),
7. Test Moteur de Structuration Visuelle (Bender, 1967),
8. Test d'attention concentrée d2 (Brickenkamp, 1967),
9. Test des structures rythmiques (Stambak M., 1951),
10. Test D48 (Pichot P, 1948),
11. Test de raisonnement 85 (Rennes, 1959).

## ÉCHELLES DE RISQUE

1. Historical-Clinical- Risk-20 items (HCR-20, Webster et al, 1997),
2. Violence RiskAppraisal Guide (VRAG, Quinsey et al, 1998),
3. Sex Offenders Risk Appraisal Guide (SORAG, Quinsey et al, 1998),
4. Sex Violence Risk-20 items (SVR-20, Boer et al, 1995),
5. Statique-99R (Hanson & Thornton, 1999 ; Règles de codage révisées - 2003, Harris, Phenix, Hanson & Thornton, 2003),
6. Stable-2007 (Hanson et Harris, 2007) ; Version révisée 2012 (Fernandez, Harris, Hanson & Sparks, 2012),
7. Acute-2007 (Hanson et Harris, 2007),
8. JuvenileSexOffenderAssessment Protocol - II (JSOAP- II de Prentky&Rightand, 2001),
9. Structured Assessment of Violence Risk in Youth (SAVRY, Bartel, Borum et Forth, 2000).
10. Estimate of Risk of Adolescent Sexual Offense Recidivism (ERASOR v 2.0 de James R. Worling, Ph.D., & Tracey Curwen, M.A. 2001)

## DIVERS QUESTIONNAIRES

### Anamnestic

Le Questionnaire d'investigation clinique pour les auteurs d'agression sexuelle (Q.I.C.P.A.A.S, Balier Cl, Ciavaldini A et Girard-Khayat M, 1997).

### Les variables comportementales

1. Questionnaire d'Aggression de Buss et Perry (1992),
2. Echelle d'impulsivité de Barratt (1994),
3. Echelle d'impulsivité UPPS.

### Les antécédents familiaux

1. Parental Bonding Instrument (PBI, G. Parker, H. Tupling et L.B. Brown, 1979),
2. Childhood Experience of Care and Abuse interview (CEC, Bifulco et al. 1994),
3. Childhood Experience of Care and Abuse Questionnaire (CECA.Q, Bifulco, A, Bernazzani O, Moran PM & Jacobs C, 2005).

### Les distorsions cognitives

1. L'échelle des distorsions cognitives de Bumby - Viol (échelle de cognition n°1) (Bumby, 1996),
2. L'échelle des distorsions cognitives de Bumby - Aggression sexuelle d'enfants (échelle de cognition n°2) (Bumby, 1996),
3. Questionnaire sur les attitudes sexuelles (Hanson, 1994),
4. Echelle d'évaluation de la peur d'être mal jugé ("Guide national d'évaluation relatif au traitement des délinquants sexuels" Volume IV) de R. Karl Hanson et de David Thornton (facultatif Ministère du Solliciteur général du Canada, Ottawa) (1999-2002)
5. Echelle d'évaluation de Miller sur l'intimité sociale (Miller, 1982),
6. Echelle d'évaluation de l'isolement social et de la détresse (Watson D et Friend R, 1969),
7. Echelle de solitude UCLA (Russel D, Peplau L et Cutrona C, 1980),
8. Child Molest Empathy Measure (CMEM, Fernandez, Marshall, Lightbody & O'Sullivan, 1999)

### Les habiletés sociales

1. Test d'intelligence sociale (O'Sullivan M et Guilford JP, 1976),
2. Test d'évaluation de la maîtrise des émotions ("Guide national d'évaluation relatif au traitement des délinquants sexuels" (Volume IV) de R. Karl Hanson et de David Thornton (facultatif Ministère du Solliciteur général du Canada, Ottawa) (1999-2002)),
3. Répertoire de la colère de Buss-Durkee (Buss A et Durkee A, 1957),
4. Evaluation de la maîtrise de soi chez les délinquants sexuels (Goguen Bc, Yates PM et Blanchard L, 2000),
5. Le questionnaire de désirabilité sociale de Crown et Marlow (1960, traduction par T. Pham, 1999),
6. Questionnaire de Mehrabian et Epstein,
7. Evaluation de la frustration (Rosenzweig, 1948),
8. Echelle d'évaluation de la solitude (UCLA) (Russell D., Peplau L. et Cutrona C., 1980).

### L'empathie

1. Questionnaire d'empathie (Rosenberg),
2. Questionnaire UOT (traduction Pham et Amico, 1994),
3. Questionnaire « Child Molester Empathy Measure » (Fernandez, Marshall, Lightbody et O'Sullivan, 1999),
4. Questionnaire « Rapist Empathy Measure » (Fernandez et Marshall, 2003).

### Divers

1. Inventaire d'alliance thérapeutique (Horvath AO, Greenberg LS, 1989),
2. Questionnaire sur le processus d'aide (Wollert RW, 1986), G
3. Grille d'évaluation du déni et de la minimisation chez les agresseurs sexuels (McKibben A., 1995).

### Jeux pédagogiques / photolangage

1. Brin de Jasette (2011)
2. Shalimar (2008)

# PARADOXE

## GRUPE PILOTE DE PRISE EN CHARGE SOCIO-ÉDUCATIVE POUR ADOLESCENTS AUTEURS DE FAITS QUALIFIÉS « INFRACTIONS À CARACTÈRE SEXUEL » SUR LA RÉGION DE MONS-TOURNAI



**Par module : 4 séances de 2h30  
le mercredi en après-midi**

Pour toute demande d'information ou de préadmission, n'hésitez pas à nous contacter via [centredappui@uppl.be](mailto:centredappui@uppl.be) ou par téléphone au 069/888333

### Modalités

- Groupe fermé, le mercredi après midi
- Min 4 et Max 7 participants
- Nécessité d'avoir commis un fait « en lien avec les mœurs »
- Existence d'un service mandant
- Minimum 14 ans – maximum 18 ans\*
- Reconnaissance minimale ou partielle des faits

\*Aménagements au cas par cas (maturité, minorité prolongée, etc.).

### Contre-indications

- Lourdes pathologies psychiatriques
- Déficience mentale modérée à sévère

### Transmission d'informations aux mandants

- Avec le respect de la déontologie et le maintien d'un lien de confiance
- Transmission d'informations relatives : aux présences, à la participation et l'investissement général et au risque imminent
- Différents temps prévus à cet effet : durant les entretiens pré et post-groupe, lors de la transmission du rapport final de prise en charge et lorsque la nécessité s'en fait sentir.

### Equipe et Contacts

- **Direction** : Julien LAGNEAUX
- **Responsable du projet** : Bertrand JACQUES
- **Equipe ParADOxe** :
  - Luca CARRUANA, psychologue
  - Bertrand JACQUES, criminologue et sexologue
  - Dorothee ROUSSEAU, psychologue
  - Véronique SERMON, sexologue
- **Adresse** : rue Despars, 92 – 7500 TOURNAI
- **Contacts** : Tél : 069/888.333 – Fax : 069/888.334 – Email : [centredappui@uppl.be](mailto:centredappui@uppl.be)

